



Ce document contient les informations et règles qui se rattachent à la mise en candidature d'un aquarelliste qui désire devenir membre signataire de la Société canadienne de l'aquarelle (S.C.A.) inc.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Pour devenir membre de la SCA, le candidat ou la candidate doit respecter les critères suivants :

- ▶ Être citoyen ou résident canadien.
- ▶ Peindre à l'aquarelle comme technique de prédilection.
- ▶ Être un artiste qui par sa formation, son expérience, ou son implication, a donné à l'art une place importante dans sa carrière.
- ▶ Avoir participé à au moins un Salon de la SCA, ou être un artiste professionnel et reconnu et parrainé par deux membres signataires SCA.
- ▶ Soumettre au vote de l'assemblée générale, cinq œuvres récentes, exécutées sur support papier, et peintes uniquement avec des pigments d'aquarelle, sans finition.
- ▶ Obtenir la note de passage requise suite à l'évaluation des membres signataires SCA. Chaque candidat sera jugé dans l'ensemble de son œuvre selon les critères suivants :
 - **Compétences techniques**
 - **Maîtrise du médium**
 - **Personnalisation**
 - **Innovation**
 - **Impact visuel final**

La fiche d'évaluation remplie par chaque membre SCA est anonyme. La note d'acceptation requise est calculée sur la moyenne de tous les résultats compilés.

L'élue sera avisé par courrier et sera reçu membre au Salon de l'aquarelle qui suivra l'acceptation de sa candidature. Le nouveau membre sera honoré lors d'une cérémonie protocolaire au cours de laquelle il recevra son certificat officiel de membre signataire de la Société canadienne de l'aquarelle.

Dans le cas où le candidat n'obtient pas la note requise, il sera avisé par écrit de la décision de l'assemblée et pourra soumettre à nouveau sa candidature l'année suivante. La décision de la SCA est finale. L'examen des candidatures a lieu une fois par année au début du mois de mars.

ÉCHÉANCE

La formule d'inscription, accompagnée d'un court curriculum vitae (ne dépassant pas une page), doit être acheminée au secrétariat de la SCA avant le 1^{er} mars pour confirmer sa candidature.

Par la suite, les cinq aquarelles choisies devront être livrées au secrétariat de la SCA au plus tard le **4 mars à 18 h.**

Mise en candidature

Secrétariat de la Société canadienne de l'aquarelle
6185, boul. Taschereau (bureau 259)
Brossard, (Québec)
Canada J4Z 1A6

Les œuvres seront présentées sous passe-partout uniquement. Elle seront clairement identifiées à l'arrière, du titre et du nom de l'auteur, et être rangées dans une boîte de carton. Tous les candidats devront reprendre leurs œuvres les **10 et 11 mars entre 10 h. et 17 h.**

Renseignements supplémentaires

Téléphone (450) 678-2234 Télécopieur (450) 678-4375
Courriel : info@aquarelle.ca

Les frais pour étude de dossier sont de 30 \$ et incluent les taxes applicables.

Attention! les dossiers complets doivent parvenir
au secrétariat SCA au plus tard le **4 mars 2010**

INSCRIPTION DU CANDIDAT

Nom.....

Adresse.....

Ville.....Prov.....Code.....

Tél. : jour.....Tél. : soir.....

Fax.....Courriel :

Liste des oeuvres soumises

titre	année
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	

Éligibilité

J'ai participé au Salon de la SCA en (années)

ou

Je suis artiste professionnel parrainé par deux (2) membres SCA.

.....
.....

Attestation

J'inclus mon curriculum vitae

Je certifie que les aquarelles que je présente sont entièrement personnelles et originales, qu'elles résultent d'un processus de création où les sources de mon inspiration, la documentation, les esquisses préparatoires et toutes autres démarches sont le résultat de mon travail.

.....
SIGNATURE

Note

La demande d'adhésion pour devenir membre de la SCA et le concours de sélection annuel des invités du Salon de l'aquarelle sont deux démarches différentes.